



## Peut-on transformer un sous-sol en logement pour le louer ?

Vérfifié le 16 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, vous ne pouvez pas transformer un sous-sol ou une cave en appartement pour le louer.

Si le sous-sol ou la cave ont une fenêtre ou si vous les aménagez en posant une fenêtre semi-enterrée, ils ne peuvent pas servir d'habitation, car ils sont enfouis dans le sol.

Si vous ne respectez pas l'interdiction de louer, le préfet peut vous obliger à évacuer les locataires et à leur proposer un relogement.

### Textes de loi et références

- Code de la santé publique : article L1331-23 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042343108/) ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042343108/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042343108/))  
*Interdiction de louer un sous-sol*
- Réponse ministérielle n°06772 Sénat du 6 juin 2013 [↗](http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130606772.html) (<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130606772.html>)

### COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)